

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Charles PICQUÉ, *Bourgmestre-Président* ;
Cathy MARCUS, Patrick DEBOUVERIE, Carlo LUYCKX, Willem STEVENS, Thierry VAN CAMPENHOUT, Alain HUTCHINSON, Yasmina NEKHOUL, *Échevin(e)s* ;
Catherine FRANCOIS, Vincent HENDERICK, Maria NOVALET, Jean SPINETTE, Hassan ASSILA, Victoria VIDEGAIN SANTIAGO, Yvan BAUWENS, Victoria DE VIGNERAL, Myriem AMRANI, Catherine MORENVILLE, Barbara DE RADIGUÉS DE CHENNEVIÈRE, Klaas LAGROU, Mohssin EL GHABRI, Bernard GUEU TOUNA, Michel LIBOUTON, Hassan OURINI, Vagelinna MAGLIS, *Conseillers* ;
Laurent PAMPFER, *Secrétaire communal*.

Excusés

Saïd AHRUIL, *Échevin(e)* ;
Alain MARON, Rodolphe d'UDEKEM d'ACOSZ, Pedro CALDEIRINHA RUIPIO, Khalid MANSOURI, Eva LAUWERS, Elsa BAILLY, Christophe SOIL, Anne MORIN, Aziz ALBISHARI, *Conseillers*.

Séance du 22.06.17

#Objet : Décision relative à la transparence des rémunérations et des avantages des mandataires publics bruxellois.#

Séance publique

Logistique et organisation des assemblées

Vu l'ordonnance du 12 janvier 2006 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois ;

Considérant que la gouvernance publique est au coeur de l'actualité et du débat politique ;

Considérant que la population est légitimement en demande de plus de transparence quant à la rémunération de ses élus ;

Considérant qu'en vertu de l'article 7 de l'ordonnance précitée le Collège des Bourgmestre et Echevins adresse annuellement un rapport à l'autorité de tutelle comprenant un relevé des rémunérations et avantages de toute nature ainsi que de tous les frais de représentation octroyés à ses mandataires publics ; une liste de tous les voyages auxquels chacun de ses mandataires publics a participé dans le cadre de l'exercice de ses fonctions ; et un inventaire de tous les marchés publics ;

Considérant qu'en vertu de l'article 7 toute personne a le droit de consulter le rapport visé à l'alinéa précédent ;

Considérant que le Parlement bruxellois a institué en son sein un groupe de travail dédié à la Gouvernance ;

Considérant que dans ce cadre, le Parlement bruxellois travaille actuellement à l'amélioration de la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois, y compris des pouvoirs locaux en renforçant les obligations actuellement prévues par l'ordonnance précitée ;

DECIDE :

1. D'anticiper le travail parlementaire en matière de Gouvernance en mandatant le Collège de Bourgmestres et Echevins en vue de:

- publier sur le site internet de la commune le rapport (édition 2016) visé à l'article 7 de l'ordonnance du 12 janvier 2006 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois;
- mettre en ligne sur le site internet de la commune dans les meilleurs délais et de manière visible sous un onglet "transparence" les informations suivantes (sur base des chiffres les plus récents, en l'occurrence 2016) :

les rémunérations payées aux membres du Collège des Bourgmestre et Echevins et avantages de toute nature (montants imposables);

les frais de représentation des membres du Collège des Bourgmestre et Echevins;

la liste des voyages effectués par des membres du Collège des Bourgmestre et Echevins dans le cadre de leur fonction;

les jetons de présence payés aux membres du conseil communal (montants imposables);

les rémunérations (montants imposables) des membres du Conseil communal et du Collège des Bourgmestre et Echevins exercés dans des associations, organismes et intercommunales en raison du statut de mandataire communal;

la liste des ASBLS subventionnées par la commune sous un onglet spécifique, outre sa communication au travers des annexes du budget communal;

la liste des mandats exercés par les mandataires communaux dans des ASBL dont le financement provient à plus de 50% de subsides communaux;

la liste des présences des mandataires aux conseils communaux durant la législature en cours;

2. de demander au Conseil de l'Action sociale de s'inscrire dans la même démarche;

3. que les publications des informations en question seront publiées sur le site Internet communal pour le C.P.A.S. également.

25 votants : 25 votes positifs.

Secrétaire communal,

Bourgmestre,

Laurent PAMPFER

Charles PICQUÉ